



TC/44/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 3 février 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-quatrième session
Genève, 7 - 9 avril 2008

PUBLICATION DES DESCRIPTIONS VARIÉTALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Pendant sa quarante-troisième session, qu'il a tenue à Genève du 26 au 28 mars 2007, le Comité technique (TC) a noté le rapport sur l'évolution des travaux du Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD), du Comité administratif et juridique (CAJ) et des groupes de travail techniques (TWP), tel qu'il figure dans le document TC/43/9.

2. Le TC a examiné la liste de critères pour l'utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources (voir l'annexe du document TC/43/9) et a adopté les modifications proposées aux paragraphes 17 et 18 du document TC/43/9. La liste des critères à prendre en considération par les TWP en vue de l'utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources s'établit donc ainsi :

- a) examiner les espèces pour lesquelles la création d'une base de données internationale contenant des descriptions variétales pourrait selon eux présenter un réel intérêt;
- b) définir l'objectif et les avantages escomptés;
- c) sélectionner les caractères pour lesquels des descriptions devraient être publiées;
- d) préciser pour chaque caractère le degré d'harmonisation d'ores et déjà obtenu ou visé (dans ce dernier cas, indiquer si des actions doivent être prévues afin d'améliorer le niveau d'harmonisation : tests d'étalonnage,

- révision de la description de la méthode d'observation prévue dans le principe directeur, ...);
- e) étudier la pertinence d'une "démarche régionale" plutôt que d'une "démarche internationale" (étudier des groupes de pays et comparer les descriptions au sein de ces seuls groupes);
 - f) proposer des écarts minimum, lors de la comparaison de données, pour les caractères pertinents;
 - g) dresser une liste des pays qui contribueraient à la publication;
 - h) étudier le type d'accès (libre ou réservé aux fournisseurs de données); et
 - i) étudier le coût de tout projet.

3. Le TC a pris note du fait qu'un rapport sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) lui sera présenté à sa quarante-quatrième session et est convenu qu'aucune nouvelle réunion du WG-PVD ne devrait être organisée tant que des propositions précises n'auront pas été élaborées à l'intention du WG-PVD par le TC ou par un TWP.

4. Le présent document contient un résumé des délibérations des TWP pendant leurs sessions tenues en 2007.

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

5. À sa trente-sixième session, tenue à Budapest (Hongrie) du 28 mai au 1^{er} juin 2007, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a examiné le document TWA/36/6.

6. Le représentant de la *European Seed Association* (ESA) a rappelé qu'il avait essayé de susciter l'enthousiasme à l'égard du projet tendant à étudier la publication des descriptions variétales et a accepté, à regret, qu'il ne soit pas donné suite au projet pour le moment.

7. Le TWA a noté qu'il existait des problèmes importants en ce qui concerne l'harmonisation des descriptions variétales au niveau international, ce qui conduisait aussi à débattre du rôle des exemples de variétés dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

8. La présidente a invité les experts à donner des informations sur les tests d'étalonnage. L'expert de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a indiqué que l'OCVV coordonnait un projet sur le blé, auquel participaient sept États membres de la Communauté européenne : le principal objectif de ce projet était de chercher à harmoniser l'évaluation de l'homogénéité. Des délibérations se tiendraient aussi en ce qui concerne l'évaluation de l'homogénéité des variétés de triticales. Un expert de la Pologne a noté l'utilité des tests d'étalonnage et des visites techniques. Un expert de la République de Corée a rappelé le projet relatif aux tests d'étalonnage pour le riz avec la participation de la Chine, du Japon et de la République de Corée et le fait qu'un rapport sur ce projet serait présenté ultérieurement pendant la session du TWA. Il a noté que le test d'étalonnage avait été très utile et a indiqué qu'un échange de spécialistes était aussi prévu entre ces pays pour la rose en juillet. Un expert de la République tchèque a noté que l'absence de fondement juridique pour les tests d'étalonnage pourrait rendre difficile la justification de l'organisation des réunions nécessaires sur le terrain.

9. L'expert de l'Australie a indiqué que la publication des descriptions variétales était une obligation légale en Australie et a demandé des informations sur la situation dans les autres membres de l'Union. Un expert du Canada a expliqué que son pays publiait les descriptions de variété pendant la phase d'examen sur le site Internet, sans qu'il existe toutefois d'obligation légale. L'expert de l'Argentine a fait savoir que l'Argentine publiait les descriptions des variétés de soja et de blé, bien que la loi ne l'impose pas. L'expert de l'OCVV a déclaré que son office participait à un projet pilote dans le cadre duquel les descriptions des variétés d'orge, de pois et, à l'avenir, de blé étaient disponibles sur une partie fermée du site Internet à laquelle avaient accès les responsables de l'examen technique. La présidente a noté le bien-fondé de cette initiative en relation avec les tests d'étalonnage et les collections de référence. Un expert des Pays-Bas a expliqué que quiconque pouvait demander la description d'une variété et pouvait s'abonner pour recevoir ce type d'information à intervalles réguliers. Il a expliqué que les demandes les plus fréquentes portaient sur les descriptions de variétés de plantes potagères. La présidente a expliqué que, en Allemagne, les dossiers relatifs aux variétés étaient accessibles au public. Elle a aussi indiqué que les services de son pays avaient reçu des demandes de descriptions variétales en vue de leur examen comme variétés similaires en rapport avec l'examen de la distinction d'une variété proposée dans un autre territoire.

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

10. À sa quarante et unième session, tenue à Nairobi (Kenya) du 11 au 15 juin 2007, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a examiné le document TWV/41/6.

11. Le TWV est convenu que l'étude relative à l'utilisation de caractères de groupement et d'autres caractères pour la tomate dans le cadre d'une démarche régionale dans la Communauté européenne (voir le document TWV/41/6, annexe) montrait qu'il serait utile, en vue de la révision partielle des principes directeurs d'examen pour la tomate (document TG/44/10), qui devait être à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du TWV, d'inclure un examen de la répartition des caractères de groupement, des caractères du questionnaire technique et des caractères avec astérisque.

12. Il a été convenu que les experts de la France réaliseraient une étude parmi les experts intéressés des membres de l'UPOV sur l'utilisation des caractères de groupement, des caractères du questionnaire technique et des caractères avec astérisque en ce qui concerne le pois, de manière qu'il en soit tenu compte pendant la révision des principes directeurs d'examen du pois.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

13. À sa quarantième session, tenue à Kunming (Chine) du 2 au 6 juillet 2007, le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a pris note du rapport sur les faits nouveaux contenus dans le document TWO/40/6.

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

14. À sa trente-huitième session, tenue à Jeju (République de Corée) du 9 au 13 juillet 2007, le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a pris note des informations contenues dans le document TWF/38/6.

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

15. À sa vingt-cinquième session, tenue à Sibiu (Roumanie) du 3 au 6 septembre 2007, le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a pris note des informations contenues dans le document TWC/25/6.

16. Pendant les délibérations du Groupe sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV en ce qui concerne les techniques moléculaires, un expert du Royaume-Uni a présenté un rapport sur un projet relatif au colza, financé par l'OCVV. Il a expliqué que, dans ce projet, les principaux problèmes touchant à l'harmonisation ont concerné les données morphologiques et non pas les données moléculaires. Un expert de la France a indiqué qu'une base de données contenant des descriptions de variétés de maïs d'Allemagne, d'Espagne et de France avait été constituée. Il a été expliqué que le degré de cohérence des descriptions d'un site à un autre variait d'un caractère à un autre : pour certains caractères, les descriptions étaient très cohérentes, alors que pour d'autres le degré de cohérence était insuffisant et ne permettait pas d'obtenir des renseignements utiles pour d'autres sites. Les experts de l'Allemagne et de la France ont expliqué que cette base de données s'était révélée très utile pour la gestion des collections de référence et avait permis d'accroître l'efficacité du travail au niveau national. Ils ont indiqué que la base de données pouvait inclure des données d'autres pays et pouvait être utilisée pour d'autres cultures.

17. Le TWC est convenu d'inviter des experts d'Allemagne, d'Espagne et de France pour qu'ils présentent un exposé à la prochaine session du TWC sur l'élaboration et le fonctionnement de la base de données relative au maïs ainsi que les avantages qu'elle offrait pour les partenaires participants. À cet égard, il est convenu que cet exposé serait une occasion privilégiée de fournir des renseignements à d'autres experts de l'UPOV sur les problèmes rencontrés par les pays participants pendant l'élaboration de la base de données, ce qui pourrait aider d'autres experts souhaitant engager une démarche analogue, tout en donnant la possibilité de déterminer d'éventuels partenaires supplémentaires qu'il pourrait être intéressant d'associer à la base de données relative au maïs pour l'avenir. Le TC est invité à noter que cette question est aussi traitée au point 8 de l'ordre du jour "Techniques moléculaires" (voir les paragraphes 48 et 49 du document TC/44/7).

18. Le TC est invité à prendre note des délibérations qui ont eu lieu dans les TWP.

[Fin du document]